



Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le treize (13) mai deux mille vingt-quatre (2024), à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum. Le poste de conseiller #1 est vacant.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h00.

2024-05-136 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après et de garder le varia ouvert à toute modification.

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2023
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024
- 1.5. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois d'avril 2024
- 1.6. Règlement 2024-07 – Dépôt par la greffière-trésorière du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 1.7. Protection des renseignements personnels (Loi 25) – Adoption d'une politique cadre de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels en remplacement des politiques adoptées via les résolutions 2023-11-332 et 2323-09-269
- 1.8. Protection des renseignements personnels (Loi 25) – Adoption d'une politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels en remplacement de la politique adoptée via la résolution 2023-09-270
- 1.9. Protection des renseignements personnels (Loi 25) – Adoption d'une politique de protection des renseignements personnels des employés

- 1.10. Protection des renseignements personnels (Loi 25) – Adoption d’une procédure de gestion et de notification en cas d’incident de confidentialité en remplacement de la procédure adoptée via la résolution 2023-09-271
- 1.11. Protection des renseignements personnels (Loi 25) – Adoption d’une procédure relative à l’utilisation ou à la communication sans consentement de renseignements personnels à des fins d’études, recherches ou de production de statistiques
- 1.12. Protection des renseignements personnels (Loi 25) – Adoption d’une procédure relative à l’utilisation ou à la communication de renseignements personnels à des fins de sondage
- 1.13. Protection des renseignements personnels (Loi 25) – Adoption d’une procédure de demande d’accès, de rectification et de traitement des plaintes concernant les renseignements personnels
- 1.14. Sport Action Isle-aux-Coudres – Entériner la commandite pour l’opération Glou Glou
- 1.15. Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul – Demande de commandite « Journée de la Fondation »
- 1.16. Club de radio amateur de Charlevoix Inc. – Adhésion
- 1.17. Hôtel de ville – Achat d’un aspirateur
- 1.18. Ensemble vocal de Charlevoix – Demande d’épinglettes à l’effigie de la municipalité
- 1.19. TVCO – Participation à l’émission « Ça se passe chez vous »

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Entériner l’inscription du directeur incendie au congrès annuel 2024
- 2.2. Service incendie – Achat de bottes auprès de Boivin & Gauvin Inc.
- 2.3. Service incendie – Achat d’autocollants, mousquetons et aimants auprès de Médimage Inc.
- 2.4. Caserne incendie – Mandat à Entreprises d’électricité Dufour pour l’achat et l’installation d’une antenne cellulaire (*booster*)

3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

- 3.1. Programme de cadénassage – Adoption
- 3.2. Programme d’entrée en espaces clos – Adoption
- 3.3. Achat de tables à pique-nique et de supports à vélo – Entériner l’achat auprès de Uline Canada Corporation
- 3.4. Révision de l’intersection des chemins des Coudriers et de la Bourroche – Mandat à Tremblay Bois avocats pour révision du devis d’appel d’offres
- 3.5. Correction des titres sur chemin de l’Islet – Modification du mandat accordé à Picard & Picard, arpenteurs-géomètres, via la résolution 2024-03-090
- 3.6. Correction des titres sur chemin de l’Islet – Autorisation de signature des documents légaux et d’arpentage
- 3.7. Travaux publics/voirie – Offre d’emploi « Journalier temporaire saisonnier » – Embauche
- 3.8. Entretien hivernal des chemins municipaux pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 – Préparation de l’appel d’offres et mandat à Tremblay Bois, avocats pour révision
- 3.9. Projet de réfection du chemin des Coudriers (secteur La Baleine) – Mandat à Picard & Picard, arpenteurs-géomètres, pour la pose de nouveaux repères d’arpentage

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Voie d’attente du traversier – Location d’une toilette chimique collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et la Société des traversiers du Québec
- 4.2. Projet d’aménagement du Parc de la pointe du Bout d’en Bas – Location d’une toilette chimique pour la saison estivale 2024

- 4.3. Services municipaux d'aqueduc et égout – Paiement des heures accumulées de Monsieur Guy Lapointe
- 4.4. Étang aéré – Revalorisation des boues municipales
5. **AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT/ENVIRONNEMENT**
 - 5.1. Comité consultatif d'urbanisme – Inscription des membres à la formation obligatoire « CCU : Mode d'emploi »
 - 5.2. Demande de modification au règlement de zonage concernant la marge avant minimale de la zone AD-313 présentée par Services Agri-Com R&D Inc. et Entrepreneur F. Bouchard et fils Inc.
 - 5.3. Demande de dérogations mineures numéro 2024-01 – Demande de révision – Propriété située au 11, chemin des Cèdres
6. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 6.1. Bibliothèque municipale – Modification de la résolution 2022-07-198 concernant les heures d'ouverture
 - 6.2. Festival JeunArtist – Annulation de la résolution 2024-03-093
 - 6.3. Projet de jeux d'eau et de réfection du bloc sanitaire du terrain de jeux de l'Islet – Signature de la convention d'aide financière avec Fonds du grand mouvement de Desjardins
 - 6.4. Camp de jour municipal et loisirs divers – Achat d'un chapiteau
 - 6.5. Terrains de jeux municipaux – Achat de sièges de balançoires pour bébés
 - 6.6. Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMA) 2024 – Dépôt d'une demande d'aide financière
7. **DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS**
8. **VARIA**
9. **RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS**
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adoptée

2024-05-137 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2023

Monsieur le maire invite Monsieur Sébastien Roy, CPA Auditeur, CA, de la firme Aubé Anctil Pichette et associés, via une conférence virtuelle Zoom à présenter le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023. Le rapport de l'auditeur stipule que les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer le rapport financier de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport financier consolidé du vérificateur externe préparé par la firme Aubé Anctil Pichette et Associés, comptables professionnels agréés, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, le tout tel que présentés par Monsieur Sébastien Roy, CPA Auditeur, CA, séance tenante.

Adoptée

2024-05-138 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

Adoptée

2024-05-139 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de avril 2024

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de mars 2024, totalisant la somme de 300 574.63 \$.

| COMPTES PAYÉS AVRIL 2024 | |
|--|----------------------|
| Masse salariale | 19 152.66 \$ |
| Christyan Dufour, salaire maire du mois d'avril 2024 | 1 195.21 \$ |
| Caisse Populaires Desjardins (RVER- Avril 2024) | 2 348.40 \$ |
| Revenu Canada (remises Avril 2024) | 3 568.06 \$ |
| Revenu Québec (remises Avril 2024) | 8 940.22 \$ |
| Association du Québec à Compostelle | 175.00 \$ |
| Aurel Harvey & Fils Inc. | 44 073.75 \$ |
| Bell Mobilité | 193.28 \$ |
| Centre d'études collégiales en Charlevoix | 100.00 \$ |
| CNESST | 104.49 \$ |
| Corporation Restons Chez Nous | 200.00 \$ |
| Hydro Québec | 6 285.69 \$ |
| La Marée | 25.00 \$ |
| Luis Dufour (remboursement de dépenses) | 23.58 \$ |
| Péto-Canada | 533.54 \$ |
| Pétrole Irving | 410.03 \$ |
| Simard et Sheehy, arpenteurs-géomètres Inc. | 2 414.48 \$ |
| Sonic Énergies | 1 184.89 \$ |
| Tourisme Isle-aux-Coudres | 16 577.48 \$ |
| VISA Desjardins | 6 585.59 \$ |
| SOUS-TOTAL : | 114 091.35 \$ |
| COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC | |
| Bell Canada | 93.78 \$ |
| Hydro Québec | 9 143.18 \$ |
| SOUS-TOTAL : | 9 236.96 \$ |
| COMPTES À PAYER | |
| Alimentation W. Boudreault | 7.98 \$ |
| Bouchard & Gagnon Notaires | 496.52 \$ |

| | |
|--|----------------------|
| Bureauthèque Pro Inc. | 401.53 \$ |
| Centre d'archives régional de Charlevoix (CARC) | 55.00 \$ |
| Communications Charlevoix | 438.00 \$ |
| Énergie et Ressources naturelles | 36.00 \$ |
| Le Code Ducharme | 81.59 \$ |
| La Coopérative de Câblodistribution de l'Île-aux-Coudres | 316.99 \$ |
| Librairie Baie-Saint-Paul | 334.25 \$ |
| Martin & Lévesque Inc. | 656.55 \$ |
| MÉDIMAGE | 58.59 \$ |
| MRC de Charlevoix (prélèvement) | 150 482.28 \$ |
| Municipalité des Éboulements | 284.20 \$ |
| Novexco Inc. (Hamster) | 314.35 \$ |
| NUMÉRIQUE.ca | 40.24 \$ |
| Patrice Harvey- Remboursement frais de déplacement | 171.36 \$ |
| Pharmacie Dominic Dorion | 359.18 \$ |
| Quincaillerie Gilles Jean | 1 727.20 \$ |
| Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc. | 916.82 \$ |
| Tourisme Isle-aux-Coudres | 113.83 \$ |
| Transport CRL | 282.84 \$ |
| Transport R.J Tremblay | 236.76 \$ |
| Ville de Baie-Saint-Paul | 4 810.31 \$ |
| ULINE CANADA CORPORATION | 10 048.01 \$ |
| SOUS-TOTAL : | 172 670.38 \$ |
| COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT | |
| Automatisation JRT Inc. | 531.78 \$ |
| Eurofins Environex | 888.19 \$ |
| Laboratoire MAT | 1 448.69 \$ |
| Lettrage & Gravure Larouche | 40.24 \$ |
| Quincaillerie Gilles Jean | 1 298.56 \$ |
| Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc. | 195.33 \$ |
| Signal Services Inc. | 173.15 \$ |
| Tetra Tech QI Inc. | 3 072.72 \$ |
| Transport R. J Tremblay | 369.88 \$ |
| Veolia Water Technologies & Solutions Canada GP | 96.00 \$ |
| SOUS-TOTAL : | 4 575.94 \$ |
| TOTAL: | 300 574.63 \$ |

Règlement 2024-07 – Dépôt par la greffière-trésorière du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 2024-07.

2024-05-140 Protection des renseignements personnels (Loi 25) – Adoption d’une politique cadre de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels en remplacement des politiques adoptées via les résolutions 2023-11-332 et 2023-09-269

CONSIDÉRANT la mise en œuvre d’un programme de gouvernance et d’une solution de gestion de données et de protection des renseignements personnels conformément aux lois en vigueur concernant la protection de la vie privée;

CONSIDÉRANT le mandat qui a été confié à Raymond Chabot Grand Thornton par la résolution 2023-11-333 pour épauler la municipalité dans l’atteinte de ses objectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter la *Politique cadre de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels*, laquelle remplace la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité* qui a été adoptée via la résolution 2023-09-269 puis modifiée via la résolution 2023-11-332, et dont une copie se trouve annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

2024-05-141 Protection des renseignements personnels (Loi 25) – Adoption d’une politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels en remplacement de la politique adoptée via la résolution 2023-09-270

CONSIDÉRANT la mise en œuvre d’un programme de gouvernance et d’une solution de gestion de données et de protection des renseignements personnels conformément aux lois en vigueur concernant la protection de la vie privée;

CONSIDÉRANT le mandat qui a été confié à Raymond Chabot Grand Thornton par la résolution 2023-11-333 pour épauler la municipalité dans l’atteinte de ses objectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter la *Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels*, laquelle remplace la *Politique de confidentialité* qui a été adoptée via la résolution 2023-09-270, et dont une copie se trouve annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

2024-05-142 Protection des renseignements personnels (Loi 25) – Adoption d’une politique de protection des renseignements personnels des employés

CONSIDÉRANT la mise en œuvre d’un programme de gouvernance et d’une solution de gestion de données et de protection des renseignements personnels conformément aux lois en vigueur concernant la protection de la vie privée;

CONSIDÉRANT le mandat qui a été confié à Raymond Chabot Grand Thornton par la résolution 2023-11-333 pour épauler la municipalité dans l’atteinte de ses objectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter la *Politique de protection des renseignements personnels des employés*, dont une copie se trouve annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

2024-05-143 Protection des renseignements personnels (Loi 25) – Adoption d’une procédure de gestion et de notification en cas d’incident de confidentialité en remplacement de la procédure adoptée via la résolution 2023-09-271

CONSIDÉRANT la mise en œuvre d’un programme de gouvernance et d’une solution de gestion de données et de protection des renseignements personnels conformément aux lois en vigueur concernant la protection de la vie privée;

CONSIDÉRANT le mandat qui a été confié à Raymond Chabot Grand Thornton par la résolution 2023-11-333 pour épauler la municipalité dans l’atteinte de ses objectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter la *Procédure de gestion et de notification en cas d’incident de confidentialité* en remplacement de la *Procédure de gestion des incidents de confidentialité* adoptée via la résolution 2023-09-271, dont une copie se trouve annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

2024-05-144 Protection des renseignements personnels (Loi 25) – Adoption d’une procédure relative à l’utilisation ou à la communication sans consentement de renseignements personnels à des fins d’études, recherches ou de production de statistiques

CONSIDÉRANT la mise en œuvre d’un programme de gouvernance et d’une solution de gestion de données et de protection des renseignements personnels conformément aux lois en vigueur concernant la protection de la vie privée;

CONSIDÉRANT le mandat qui a été confié à Raymond Chabot Grand Thornton par la résolution 2023-11-333 pour épauler la municipalité dans l’atteinte de ses objectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter la *Procédure relative à l’utilisation ou à la communication sans consentement de renseignements personnels à des fins d’études, recherches ou de production de statistiques*, dont une copie se trouve annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

2024-05-145 Protection des renseignements personnels (Loi 25) – Adoption d’une procédure relative à l’utilisation ou à la communication de renseignements personnels à des fins de sondage

CONSIDÉRANT la mise en œuvre d’un programme de gouvernance et d’une solution de gestion de données et de protection des renseignements personnels conformément aux lois en vigueur concernant la protection de la vie privée;

CONSIDÉRANT le mandat qui a été confié à Raymond Chabot Grand Thornton par la résolution 2023-11-333 pour épauler la municipalité dans l’atteinte de ses objectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter la *Procédure relative à l’utilisation ou à la communication de renseignements personnels à des fins de sondage*, dont une copie se trouve annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

2024-05-146 Protection des renseignements personnels (Loi 25) – Adoption d’une procédure de demande d’accès, de rectification et de traitement des plaintes concernant les renseignements personnels

CONSIDÉRANT la mise en œuvre d’un programme de gouvernance et d’une solution de gestion de données et de protection des renseignements personnels conformément aux lois en vigueur concernant la protection de la vie privée;

CONSIDÉRANT le mandat qui a été confié à Raymond Chabot Grand Thornton par la résolution 2023-11-333 pour épauler la municipalité dans l’atteinte de ses objectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter la *Procédure de demande d’accès, de rectification et de traitement des plaintes concernant les renseignements personnels*, dont une copie se trouve annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

2024-05-147 Sport Action Isle-aux-Coudres – Entériner la commandite pour l’opération Glou Glou

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’entériner une commandite de 1 000.00 \$ à l’organisme Sport Action Isle-aux-Coudres ainsi que le prêt de l’entrepôt municipal pour le tri et l’entreposage des cannettes amassées, le tout relativement à la tenue de son activité Glou Glou qui a eu lieu le samedi 20 avril 2024 qui consiste à nettoyer les bords de chemins situés sur le territoire de la municipalité, et ce, afin d’y ramasser les déchets. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-148 Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul – Demande de contribution « Journée de la Fondation »

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’être partenaire commanditaire à l’évènement de la « Journée de la Fondation » de la Fondation de l’Hôpital de Baie-Saint-Paul qui aura lieu le 14 juin prochain, au Club de golf de Baie-Saint-Paul, en inscrivant Monsieur Christyan Dufour, maire, au tournoi de golf (125.00 \$) ainsi qu’au souper prévu ensuite (225.00 \$), et ce, au montant total de 350.00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-149 Club de radio amateur de Charlevoix Inc. – Adhésion

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adhérer au Club de radioamateur de Charlevoix Inc., à titre de membre corporatif, et ce, pour le coût de 75.00 \$ par année. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-150 Hôtel de ville – Achat d’un aspirateur

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’acheter un aspirateur à tapis avec fil auprès de Produits Optimum, et ce, pour le coût de 749.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-151 Ensemble vocal de Charlevoix – Demande d'épinglettes à l'effigie de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la demande de Madame Hélène Bergeron, citoyenne de L'Isle-aux-Coudres et membre de l'ensemble vocal de Charlevoix, reçue par courriel le 6 mai dernier, de donner des épinglettes aux membres de la chorale Chœur en Sol de Sept-Îles qui sera de passage dans la région le 19 mai prochain, pour un concert à l'église de Pointe-au-Pic;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette demande et de fournir les épinglettes nécessaires pour tous les membres de chorale, soit environ pour 40 personnes. Par la présente, la dépense est autorisée.

Adoptée

2024-05-152 TVCO – Participation à l'émission « Ça se passe chez vous »

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Monsieur Christyan Dufour, maire, pour représenter la municipalité lors de l'émission « Ça se passe chez vous » qui sera diffusée sur les ondes de TVCO, et ce, au coût de 500,00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-153 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Inscription du directeur incendie au congrès annuel 2024

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER l'inscription de Monsieur Éric Dufour, directeur du service de sécurité incendie, à l'édition 2024 du congrès de l'Association des gestionnaire en sécurité incendie et civile du Québec qui aura lieu du 1^{er} au 4 juin prochains, à l'Hôtel Hilton du Lac-Lemay, au coût de 850.00 \$ plus taxes et de payer tous les frais de déplacement (notamment kilométrage, repas et hébergement) afférents à ce congrès. Par la présente, la dépense, les frais de déplacement ainsi que leur paiement sont autorisés;

QU'un compte-rendu du congrès soit fait par le directeur à ses collègues du service incendie ainsi qu'à la direction générale au cours du mois suivant ce congrès.

Adoptée

2024-05-154 Service incendie – Achat de bottes auprès de Boivin & Gauvin Inc.

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter cinq (5) paires de bottes de marque *Fire Eagle Air* auprès de Boivin & Gauvin Inc. pour un montant de 2 955.00 \$ plus taxes (3 207.49 \$ taxes incluses), le tout selon la soumission portant le numéro SC20019231 datée du 23 avril 2024. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-155 Service incendie – Achat d'autocollants, mousquetons et aimants auprès de Médimage Inc.

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter auprès de Médimage Inc. des autocollants (50), mousquetons (2) et aimants (46), au coût de 326.54 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-156 Caserne incendie – Mandat à Entreprises d'électricité Dufour pour l'achat et l'installation d'une antenne cellulaire (*booster*)

CONSIDÉRANT QUE la réception des ondes cellulaires est difficile à la caserne incendie et que les appels n'entrent pas toujours;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers font du travail à la caserne et qu'il y a un risque que les appels d'urgence n'entrent pas sur leur téléphone cellulaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Les Entreprises d'Électricité Dufour Inc. pour l'achat et l'installation d'une antenne cellulaire (*booster*) à la caserne incendie, et ce, au coût de 2 998.30 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-157 Programme de cadenassage – Adoption

CONSIDÉRANT le mandat qui a été confié à MÉDIAL par la résolution 2023-09-263 pour l'élaboration d'un programme de cadenassage;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme de cadenassage d'octobre 2023 qui a été préparé par MÉDIAL et de nommer Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, pour le signer.

Adoptée

2024-05-158 Programme d'entrée en espaces clos – Adoption

CONSIDÉRANT le mandat qui a été confié à MÉDIAL par la résolution 2023-09-263 pour l'élaboration d'un programme d'entrée en espaces clos;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme d'entrée en espace clos d'octobre 2023 qui a été préparé par MÉDIAL et de nommer Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, pour le signer.

Adoptée

2024-05-159 Achat de tables à pique-nique et de supports à vélo – Entériner l'achat auprès de Uline Canada Corporation

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat de cinq (5) tables à pique-nique en composite et trois (3) supports à vélos en métal auprès de ULINE pour un montant total de 8 033.00 \$ plus taxes (10 048.01 \$ taxes incluses). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-160 Révision de l'intersection des chemins des Coudriers et de la Bourroche – Mandat à Tremblay Bois avocats pour révision du devis d'appel d'offres

CONSIDÉRANT le mandat confié à HARP Consultant par la résolution 2023-11-344 afin de préparer les plans et de vis requis pour le dossier mentionné en titre;

CONSIDÉRANT la version préliminaire du devis administratif et technique qui a été préparée par Harp Consultant en date du 4 avril 2024 pour un futur appel d’offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’entériner le mandat confié à Tremblay Bois avocats pour la révision de ce devis d’appel d’offres, et ce, pour un montant d’environ 1 500.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-161 Correction des titres sur chemin de l’Islet – Modification du mandat accordé à Picard & Picard, arpenteurs-géomètres, via la résolution 2024-03-090

CONSIDÉRANT le mandat confié à Picard & Picard, arpenteurs-géomètres, par la résolution 2024-03-090 pour le relevé de l’emprise physique et réelle du chemin (étape 1), la rédaction d’un rapport concernant la concordance de l’emprise du chemin en comparaison du cadastre rénové (étape 2) et l’identification des lots ayant une discordance et la modification/création de lots (étape 3);

CONSIDÉRANT QUE le nombre de lots à modifier/créer dans l’estimé du 7 mars 2024 était de neuf alors qu’il est plutôt de 29 après analyse par l’arpenteur-géomètre au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents de modifier le mandat accordé à Picard & Picard, arpenteurs-géomètres, par la résolution 2024-03-090 et d’accepter le nouvel estimé au montant de 12 950.00 \$ plus taxes, soit 2025.00 \$ pour l’étape 1, 415.00 \$ pour l’étape 2 et 1 410.00 \$ pour la modification du premier lot et 325.00 \$ pour les lots subséquents. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-162 Correction des titres sur chemin de l’Islet – Autorisation de signature des documents légaux et d’arpentage

CONSIDÉRANT le dossier mentionné en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le maire ou la maire suppléante ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe à signer tout document en lien avec la régularisation du droit de propriété de la municipalité de L’Isle-aux-Coudres sur l’assiette du chemin de l’Islet conformément aux procédures des articles 3042 du *Code civil du Québec* et 247.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, soit notamment mais sans limitation tout document d’arpentage et document légal.

Adoptée

2024-05-163 Travaux publics/voirie – Offre d’emploi « Journalier temporaire saisonnier » – Embauche

CONSIDÉRANT le besoin en journaliers au service de la voirie et des travaux publics;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-04-122 entérinant l’affichage du poste de journalier temporaire saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, soit le comité de sélection formé de Mesdames Martine Harvey et Kathleen Normand, conseillères responsables des ressources humaines, et de Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, a rencontré en entrevue Monsieur Gabriel St-Louis, le 22 avril dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection au conseil municipal de la candidature de Monsieur Gabriel St-Louis;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gabriel St-Louis a accepté l'offre d'emploi qui lui a été proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher Monsieur Gabriel St-Louis, à titre de journalier temporaire saisonnier, au service de la voirie et des travaux publics, selon le salaire discuté en rencontre tenue à huis clos le 9 mai dernier et accepté par l'employé et selon la convention de travail 2021-2025 des employés de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres applicable.

Adoptée

2024-05-164 Entretien hivernal des chemins municipaux pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 – Préparation de l'appel d'offres et mandat à Tremblay Bois avocats pour révision

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de préparer le devis d'appel d'offres pour l'entretien hivernal des chemins municipaux pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 et de mandater Tremblay Bois avocats pour le réviser. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-165 Projet de réfection du chemin des Coudriers (secteur La Baleine) – Mandat à Picard & Picard, arpenteurs-géomètres, pour la pose de nouveaux repères d'arpentage

CONSIDÉRANT le dossier mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce projet, la municipalité a régularisé son titre de propriété concernant l'emprise du chemin des Coudriers dans le secteur de La Baleine (section du chemin sous la gestion de la municipalité située entre les intersections dudit chemin avec le chemin de la Baleine) et qu'en conséquence, les bornes des propriétés qui avaient été piquetées ne sont plus au bon endroit;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre de nouveaux repères sur ces propriétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Picard & Picard, arpenteurs-géomètres, Inc. pour la pose de ces nouveaux repères, et ce, au coût de 5 100.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-166 Voie d'attente du traversier – Location d'une toilette chimique collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et la Société des traversiers du Québec

CONSIDÉRANT QUE le projet a bien fonctionné au cours de la saison estivale 2023 et que les usagers du service de traversiers ont apprécié ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LOUER une toilette chimique auprès de Sani Charlevoix et de la placer dans l'aire d'attente du traversier, dans les limites de propriété du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec sur chemin de la Traverse (dans le « Y »), le tout en collaboration avec ce ministère et la Société des traversiers du Québec, et ce, pendant 18 semaines, soit de la mi-juin à la mi-octobre, et ce, au coût approximatif de 2 200.00 \$ plus taxes (location, transport et nettoyages hebdomadaires), payables en parts égales entre les trois partenaires au projet (environ 733.33 \$ plus taxes chacun), et d'autoriser également le camouflage de cette toilette avec des paravents de bois traité. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés;

DE NOMMER Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, pour remplir et transmettre la demande d'intervention au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, si nécessaire.

Adoptée

2024-05-167 **Projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Location d'une toilette chimique pour la saison estivale 2024**

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de louer une toilette chimique auprès de Sani Charlevoix et de la placer au parc de la Pointe du Bout d'en bas pendant 18 semaines, soit de la mi-juin à la mi-octobre, et ce, au coût de 2 200.00 \$ plus taxes (location, transport et nettoyages hebdomadaires) et d'autoriser également le camouflage de cette toilette avec des paravents de bois traité. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-168 **Services municipaux d'aqueduc et égout – Paiement des heures accumulées de Monsieur Guy Lapointe**

CONSIDÉRANT QUE le service de voirie et travaux publics est présentement en personnel réduit et que cela a des répercussions sur le service d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Guy Lapointe, responsable du service d'aqueduc et d'égout, est toujours en temps supplémentaire et que, selon la convention de travail des employés municipaux, il doit écouler ses heures supplémentaires dans les trois semaines qui suivent;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible présentement pour le responsable des services d'aqueduc et d'égout de respecter la convention de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des heures supplémentaires de Monsieur Guy Lapointe, responsable des réseaux d'aqueduc et d'égout, à chaque semaine et non pas de les accumuler, et ce, jusqu'à ce que la direction générale juge que la situation du personnel disponible au service de voirie et des travaux publics soit revenu à la normale et aussi d'autoriser le paiement de toutes les heures détenues en banque par ce même employé afin de libérer complètement sa banque.

Adoptée

2024-05-169 **Étang aéré – Revalorisation des boues municipales**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit disposer annuellement des boues provenant de son réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite valoriser ces boues plutôt que de les enfouir dans un centre d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QU'environ 25 tonnes doivent être valorisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Environnex afin de faire l'analyse des boues au coût de 1 887.60 \$ plus taxes (courriel du 6 mai 2024) et, si elles sont valorisables, de les faire transporter par un entrepreneur local chez Englobe à St-Henri-de-Lévis, pour un coût de valorisation de 95.00 \$ la tonne plus le transport et le temps de chargement. Par la présente, les dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-170 Comité consultatif d'urbanisme – Inscription des membres à la formation obligatoire « CCU : Mode d'emploi »

CONSIDÉRANT que la formation « CCU : Mode d'emploi » est une formation obligatoire pour tous les membres des comités consultatifs d'urbanisme en vertu du PL 16 modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire tous les membres du CCU de la municipalité à la formation obligatoire « CCU : Mode d'emploi » au montant de 160.00 \$ plus taxes par personne. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-171 Demande de modification au règlement de zonage concernant la marge avant minimale de la zone AD-313 présentée par Services Agri-Com R&D Inc. et Entrepreneur F. Bouchard et fils Inc.

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer la demande de zonage concernant la marge avant à respecter pour l'entreposage pour l'ensemble des terrains de la zone AD-313 du règlement #2022-15 présentée à la municipalité par Services Agri-Com R&D Inc. et Entrepreneur F. Bouchard et fils Inc., le 16 avril 2024, et que cette demande soit analysée.

Adoptée

2024-05-172 Demande de dérogations mineures numéro 2024-01 – Demande de révision – Propriété située au 11, chemin des Cèdres

CONSIDÉRANT QU'une demande de révision de la demande de dérogation mineure 2024-01 a été produite par la propriétaire, le 22 avril dernier, dans laquelle des faits nouveaux ont été apportés quant à la question des bâtiments accessoires non conformes;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 8 mai dernier et qu'une visite des lieux a été effectuée par ses membres;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la révision du dossier, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser cette demande puisque l'emplacement des bâtiments secondaires peut être régularisé;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de révision de la demande de dérogation mineure 2024-01 concernant la propriété du 11, chemin Cèdres.

Adoptée

2024-05-173 Bibliothèque municipale – Modification de la résolution 2022-07-198 concernant les heures d'ouverture

CONSIDÉRANT la résolution 2022-07-198 concernant les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT le diagnostic BiblioQUALITÉ 2023 produit par le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, lequel attribue à la municipalité la note de 1 sur 5 pour les heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal d'augmenter des heures d'ouvertures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution #2022-07-198 concernant les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale comme suit, lequel nouvel horaire

entrera en vigueur dès que les employés de l'administration municipale auront été formés, à savoir :

- Horaire annuel (sauf lors de jours fériés et en cas de fermeture du bureau municipal):

Lundi : 8h à 12h et 13h à 16h

Mardi : 8h à 12h et 13h à 16h

Mercredi : 8h à 12h et 13h à 16h et 19h à 20h

Jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h

Samedi : 10h à 11h .

Adoptée

2024-05-174 Festival JeunArtist – Annulation de la résolution 2024-03-093

CONSIDÉRANT un courriel reçu de l'organisatrice le 9 avril 2024 confirmant que le Festival JeunArtist ne sera pas renouveler cet été;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-03-093;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 2023-03-093 étant donné que le Festival JeunArtist ne sera pas renouveler cet été.

Adoptée

2024-05-175 Projet de jeux d'eau et de réfection du bloc sanitaire du terrain de jeux de l'Islet – Signature de la convention d'aide financière avec Fonds du grand mouvement de Desjardins

CONSIDÉRANT le projet de jeux d'eau et de réfection du bloc sanitaire;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 40 847 \$ et la réponse positive avec le Fonds du grand mouvement de Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Pamela Harvey, directrice-générale et greffière-trésorière ou Madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe afin de signer la convention d'aide financière au montant de 40 847 \$ avec le Fonds du grand mouvement de Desjardins pour le projet de jeux d'eau et de réfection du bloc sanitaire.

Adoptée

2024-05-176 Camp de jour municipal et loisirs divers – Achat d'un chapiteau

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter un chapiteau de 20 pieds par 20 pieds auprès de Chapiteau du Monde Inc., au coût de 8 986.00 \$ plus taxes comprenant l'achat, la livraison et la première installation incluant la formation des employés, selon le devis numéro 1508, lequel chapiteau servira notamment pour le camp de jour ainsi que pour les diverses activités municipales, et de nommer la directrice générale ou son adjointe pour préparer, signer et présenter une demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralités (FRR) – Amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisirs de la MRC de Charlevoix concernant ce projet. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-177 Terrains de jeux municipaux – Achat de sièges de balançoires pour bébés

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter quatre (4) balançoires pour bébés auprès de Les jeux Modul'Air Inc, au coût total de 861.98 \$ (taxes incluses). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-05-178 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMA) 2024 – Dépôt d'une demande d'aide financière

CONSIDÉRANT qu'un appel de projets pour le programme PRIMA est actuellement en cours et se termine le 18 juin 2024;

CONSIDÉRANT que plus de 65% de la population insulaire était âgée de 55 ans et plus en 2021;

CONSIDÉRANT que les aînés souhaitent de plus avoir davantage d'activités de loisirs extérieurs avec toutes les commodités s'y rattachant (mobilier urbain, espace de vie couvert, etc.);

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement d'exerciseurs extérieurs (gym extérieur) répondrait à une priorité dans le plan d'actions 2020-2030;

CONSIDÉRANT l'appui du comité du comité MADA en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière par Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, ou Madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe, concernant le projet mentionné au préambule de la présente résolution;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

2024-05-179 Les documents suivants sont déposés aux archives de la municipalité :

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les documents suivants :

- Réseau BIBLIO CN-CA – Diagnostic BiblioQUALITÉ 2023 (année de référence 2022), sous la cote 801-142-1875;
- PIIRL - Rapport final de plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de Charlevoix, sous la cote 602-110-1944.

Adoptée

2024-05-180 Comité des loisirs de l'Isle-aux-Coudres – Fête des voisins 2024

CONSIDÉRANT la Fête des voisins qui doit avoir lieu le samedi 1^{er} juin prochain, laquelle est organisée et sous la gestion du Comité des loisirs de l'Isle-aux-Coudres;

CONSIDÉRANT QUE cette fête aura encore lieu cette année dans le chemin Cartier et que le comité souhaite avoir la présence du service incendie lors de cet évènement et emprunter des équipements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

DE PERMETTRE que l'évènement se tienne dans l'emprise du chemin Cartier et que ce dernier soit barré, de 8 h à 18 h le 1^{er} juin prochain;

DE PERMETTRE la présence d'un camion du service incendie en démonstration durant l'activité ainsi que la présence de deux pompiers volontaires;

DE PERMETTRE le prêt d'équipements et de mobiliers municipaux, comme des rallonges électriques et des tables à pique-nique.

2024-05-181 Achat et distribution de compost

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACHETER un voyage de camion 10 roues, soit 15 verges, de compost auprès de Compospro Inc. au coût de 37.80 \$ la verge cube plus les coûts de transport qui sera effectué par 9101-3243 Québec Inc. au coût d'environ 450.00 \$ plus taxes, pour une dépense d'environ 1 000.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés;

DE DISTRIBUER gratuitement ce compost aux citoyens lors d'une journée prévue à cet effet.

Adoptée

2024-05-182 Autorisation des ventes de garage sans permis « L'Isle-aux-Puces »

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre annuellement les ventes de garage sans permis durant la première fin de semaine du mois de juillet, sur une période de trois jours, soit le vendredi, samedi et dimanche, ce qu'on appelle communément L'Isle-aux-Puces, et qui se déroulera les 5, 6 et 7 juillet pour l'année 2024.

Adoptée

2024-05-183 Mention de félicitations à Madame Hélène Bergeron

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter une mention de félicitations à l'attention de Madame Hélène Bergeron qui a reçu de la MRC de Charlevoix un Prix du patrimoine, dans la catégorie Porteur de traditions, le 17 avril dernier, pour ses efforts de préservation et de transmission du patrimoine, plus particulièrement pour la danse traditionnelle.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21h05.

Christyan Dufour, maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour, maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 juin 2024. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.